

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 15 novembre 2021 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
Mme la conseillère Marie-Chantal Laberge
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Daniel Proulx
Mme la conseillère Liette Lamarre
M. le conseiller Léon Leclerc

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Kevin Boyle

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

ASSERMENTATION DES NOUVEAUX ÉLUS

Le directeur général et secrétaire-trésorier procède à la prestation du serment d'office des élus municipaux.

ALLOCUTION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS(ÈRES)

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures 14.

2021-11-161

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance avec modifications, soit de devancer le point 9.1 « Remerciements aux anciens membres du Conseil municipal » après le point 1, le retrait des points 5.1 « Rémunération globale – Structure salariale à échelon 2022 », 6.1 « Avis de motion – Projet de règlement de nuisances », 6.2 « Avis de motion – Projet de règlement d'urbanisme », et l'ajout des points 5.6 « Nomination du représentant auprès du Comité culture/loisirs de Léry », 5.7 « Nomination des membres du Comité du projet d'éégout et d'aqueduc avec protection incendie - Phase II », 5.8 « Nomination du représentant auprès d'Héritage Saint-Bernard », 5.9 « Nomination du représentant auprès des ressources humaines » ainsi que 6.3 « Avis de motion – Modification au règlement numéro 92-283, tel qu'amendé, concernant un changement aux heures de début des séances du Conseil municipal ».

Adoptée à l'unanimité

2021-11-162

REMERCIEMENTS AUX ANCIENS MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par Mme la conseillère Marie-Chantal Laberge

QUE la Ville de Léry :

- Remercie M. Walter Letham, M. Paul Leclaire, M. Eric Parent et Mme Johanne Dutil pour le travail qu'ils ont réalisé lors de leurs mandats respectifs au Conseil municipal de la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-163

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 OCTOBRE 2021

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 octobre 2021.

RECETTES

Les recettes totalisent **4 788 610 \$** soit 97 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2021 – **4 800 000 \$**.

➤ **PERCEPTION DES TAXES**

TAXES 2021

Foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : **3 488 656 \$** soit 94,1 % sur un global de 3 705 471 \$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2020 (solde) 34 977 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures
Autres années (solde) 1 230 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à **3 636 682 \$**, soit 75 % du budget, réparties ainsi :

Administration	70 %	Urbanisme	77 %
Sécurité publique	81 %	Loisirs et culture	79 %
Transport	82 %	Frais de financement	70 %
Hygiène du milieu	78 %	CMM	93 %

Les dépenses d'investissement en 2021 s'établissent à **5 967 467 \$**.

2021-11-164

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 31 octobre 2021 au montant de 955 374,46 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 955 374,46 \$ pour le mois d'octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-165

MRC DE ROUSSILLON - VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a, par sa résolution numéro 2018-12-165, autorisé que le service de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes soit rendu par la MRC de Roussillon conformément aux règles établies par le Code municipal ;

CONSIDÉRANT la liste des arrérages de taxes en date du 12 novembre 2021 déposée par le directeur général et secrétaire-trésorier ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Roussillon a adopté, lors de sa séance régulière du conseil du 27 octobre 2004, le règlement numéro 88 visant à changer la date pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la date fixée pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales est le 2^e jeudi du mois d'avril ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Daniel Proulx

QUE la Ville de Léry :

- Approuve la liste des arrérages de taxes, en date du 12 novembre 2021, déposée par le directeur général et secrétaire-trésorier et soumise au Conseil municipal en regard des personnes endettées pour taxes municipales envers la Ville de Léry conformément à l'article 1022 du Code municipal.
- Ordonne au directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à l'article 1022 du Code municipal, de transmettre au bureau de la MRC de Roussillon avant le 20 janvier 2022 la liste des immeubles qui devront être vendus pour non-paiement de taxes municipales.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-166

AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par Mme la conseillère Marie-Chantal Laberge

QUE :

- Le maire, le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Léry soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Léry, tous les effets bancaires ainsi que tous contrats, ententes et autres documents déjà approuvés par le Conseil municipal.
- À partir du 15 novembre 2021, les personnes pouvant signer selon les titres ci-haut mentionnés sont :

- Maire : Kevin Boyle
- Maire suppléant : Gérald Ranger
Marie-Chantal Laberge
Éric Pinard
Daniel Proulx
Liette Lamarre
Léon Leclerc
- Directeur général et secrétaire-trésorier : Dale Stewart

- Le nombre de signataires requis est deux.
- Cette résolution est valable pour tous comptes bancaires, incluant ceux à la Caisse Desjardins de Châteauguay.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), six membres du Conseil municipal déposent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires (M. Gérald Ranger, Mme Marie-Chantal Laberge, M. Éric Pinard, M. Daniel Proulx, Mme Liette Lamarre et M. Léon Leclerc).

ÉLECTIONS 2021 – DÉPÔT DE RAPPORTS DE LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES

Conformément à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) (L.E.R.M.), le secrétaire-trésorier dépose les rapports de la liste des donateurs et rapport de dépenses transmis par trois candidats (Gérald Ranger, Sandra Longtin, Éric Pinard) en vertu de l'article 513.1 L.E.R.M.

2021-11-167

FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Décrète la fermeture des bureaux administratifs pour la période des Fêtes, soit du 18 décembre 2021 au 2 janvier 2022 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2021-11-168

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Daniel Proulx

QUE M. le conseiller Gérald Ranger soit nommé maire suppléant à compter du 15 novembre 2021, et ce pour une période de trois mois et qu'il agisse comme représentant de la Ville de Léry auprès de la MRC de Roussillon, entre autres, en l'absence du maire.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-169

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme s'est terminé en début novembre selon les dispositions du règlement numéro 93-291, tel qu'amendé ;

CONSIDÉRANT QU' il est à propos de nommer des membres pour une période de deux années ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Liette Lamarre
Appuyé par Mme la conseillère Marie-Chantal Laberge

QUE la Ville de Léry :

- Nomme deux membres du Conseil municipal, à savoir : M. le conseiller Daniel Proulx, à titre de président du comité, et M. le conseiller Gérald Ranger ainsi qu'un des trois représentants des résidents de Léry, à savoir : M. Gabriel Dallaire afin de siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Léry. Deux autres représentants des résidents de Léry seront nommés lors d'une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-170

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 27 juin 2016 du règlement numéro 2016-458 relatif à la démolition d'immeubles ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 20 dudit règlement indique que le Comité de démolition est formé de trois membres du Conseil municipal désignés pour un an et que leur mandat est renouvelable ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Liette Lamarre
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Nomme trois membres du Conseil municipal, à savoir : Mme la conseillère Marie-Chantal Laberge, M. le conseiller Daniel Proulx et M. le conseiller Léon Leclerc, aux fins de siéger au sein du Comité de démolition de la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-171

NOMINATION DU REPRÉSENTANT AUPRÈS DU CLUB OPTIMISTE DE LÉRY

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

- Nomme M. le conseiller Gérald Ranger à titre de représentant de la municipalité auprès du Club Optimiste de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-172

NOMINATION DU REPRÉSENTANT AUPRÈS DU COMITÉ CULTUREL/LOISIRS DE LÉRY

Il est proposé par Mme la conseillère Liette Lamarre
Appuyé par M. le conseiller Daniel Proulx

QUE la Ville de Léry :

- Nomme Mme la conseillère Marie-Chantal Laberge à titre de représentante de la municipalité auprès du Comité Culturel/Loisirs de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-173

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DU PROJET D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC AVEC PROTECTION INCENDIE - PHASE II

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Nomme trois membres du Conseil municipal, à savoir : M. le conseiller Daniel Proulx, Mme la conseillère Liette Lamarre et M. le conseiller Léon Leclerc, aux fins de siéger au sein du Comité du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie - Phase II de la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-174

NOMINATION DU REPRÉSENTANT AUPRÈS D'HÉRITAGE SAINT-BERNARD

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Daniel Proulx

QUE la Ville de Léry :

- Nomme M. le conseiller Éric Pinard à titre de représentant de la municipalité auprès d'Héritage Saint-Bernard.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-175

NOMINATION DU REPRÉSENTANT AUPRÈS DES RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par Mme la conseillère Marie-Chantal Laberge

QUE la Ville de Léry :

- Nomme M. le conseiller Gérald Ranger à titre de représentant de la municipalité auprès des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Daniel Proulx donne avis que, lors d'une séance subséquente, le Conseil municipal adoptera un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro 92-283, tel qu'amendé, concernant un changement aux heures de début des séances du Conseil municipal.

URBANISME – VOIRIE

Aucun dossier

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

2021-11-176

CROIX-ROUGE – SERVICES AUX SINISTRÉS

CONSIDÉRANT le projet de lettre d'entente concernant les services aux sinistrés soumis par La Société Canadienne de la Croix-Rouge (Division du Québec) le 18 octobre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Liette Lamarre
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

- Autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Léry, la lettre d'entente d'une durée minimale de trois ans concernant les services aux sinistrés soumis par La Société Canadienne de la Croix-Rouge (Division du Québec) datée du 18 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-177

FORMATION - UMQ - NOUVEAUX ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) offre des cours et ateliers de formation à l'intention des élus municipaux ;

CONSIDÉRANT l'intérêt et l'obligation de tous les élus à participer à ces sessions de formation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Proulx
Appuyé par Mme la conseillère Liette Lamarre

QUE la Ville de Léry :

- Autorise le versement d'une somme de 300 \$ à l'UMQ, taxes en sus, pour chaque conseiller qui suit la formation d'au maximum 16,5 heures offerte par l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-178

RENOUVELLEMENT - CONTRATS PG SOLUTIONS - ANNÉE 2022

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Renouvelle ses contrats d'entretien et de soutien des applications PG Solutions pour l'année 2022 au coût de 13 717 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-179

ENTENTE DE SERVICES – UNITÉ COMMUNAUTAIRE DE MESURES D'URGENCE MONTÉRÉGIE INC.

CONSIDÉRANT l'offre de services soumise par l'Unité Communautaire de Mesures d'Urgence Montérégie Inc. pour des services en situation d'urgence ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Chantal Laberge
Appuyé par M. le conseiller Daniel Proulx

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'offre de services de l'Unité Communautaire de Mesures d'Urgence Montérégie Inc. pour un montant fixe annuel de 600 \$ ainsi que 85 \$ / heure pour ses services lorsqu'elle est appelée en situation d'urgence selon la proposition du 25 octobre 2021.
- Autorise que le directeur général et secrétaire-trésorier soit par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Léry, la convention de services avec l'Unité Communautaire de Mesures d'Urgence Montérégie Inc.

Adoptée à l'unanimité

2021-11-180

MAMH - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX - HDV

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, a indiqué dans une lettre datée du 21 juin 2021 que la Ville de Léry recevra un montant maximal de 125 107 \$ dans le cadre du nouveau Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a, par sa résolution numéro 2021-08-123 et sa résolution numéro 2021-10-157, donné son approbation pour un certain nombre de projets, mais que des fonds demeurent toujours disponibles ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a fait effectuer d'autres travaux d'électricité et de plomberie pouvant être intégrés au nouveau Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Daniel Proulx

QUE la Ville de Léry :

- Accepte la facture 240223 de Plomberie Desmarais Inc. datée du 22 septembre 2021 au montant de 558,85 \$, taxes en sus, pour des travaux de plomberie dans la caserne ;
- Accepte les factures suivantes d'Alex Lambert Électrique (9280-1976 Québec Inc.) totalisant 8 422,20 \$, taxes en sus, pour divers travaux d'électricité à l'hôtel de ville :
 - Facture 6434 – 2021/09/27 – 417,75 \$
 - Facture 6435 – 2021/09/27 – 2 960,00 \$
 - Facture 6471 – 2021/09/29 – 2 098,45 \$
 - Facture 6492 – 2021/09/30 – 222,50 \$
 - Facture 6505 – 2021/10/05 – 814,00 \$
 - Facture 6602 – 2021/10/21 – 1 909,50 \$
- Autorise le paiement des coûts nets de ce projet à même le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

Aucun dossier

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

M. le maire Kevin Boyle a fait la rencontre du préfet et du directeur général de la MRC de Roussillon aujourd'hui même lors d'une formation d'introduction.

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Aucune information

INFORMATION AUX CITOYENS

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 13 décembre 2021 à 20 heures.

Compte de taxes municipales 2021 – La troisième échéance était le lundi 13 septembre 2021.

Une visite des propriétés est en cours par la firme d'évaluation LBP Évaluateurs Agréés Inc. La Ville de Léry doit procéder à l'inventaire des immeubles au moins une fois tous les neuf ans pour se conformer à la Loi sur la fiscalité municipale du Québec (RLRQ, chapitre F-2.1). Ce processus a pour but de s'assurer de l'exactitude des données de chaque immeuble. La firme d'évaluation LBP Évaluateurs Agréés Inc. a donc été mandatée à cet effet. Elle effectuera la visite des propriétés d'ici la fin de l'année 2021. Les représentants de la firme auront en leur possession une carte d'identité avec photo ainsi qu'une lettre d'identification signée par la Ville de Léry. À noter que les visites pourront s'effectuer du lundi au vendredi, entre 9 heures et 21 heures. À cette occasion, l'évaluateur ou son représentant procédera à la visite des propriétés, par contre, en raison de la situation actuelle de la COVID-19, l'inspection de la portion intérieure des propriétés se fera verbalement à la porte. Si les propriétaires sont absents lors de la visite de l'évaluateur, celui-ci laissera un formulaire d'autodéclaration à compléter. Il peut aussi prendre des photos à l'extérieur des immeubles.

Le service de collecte de branches est terminé pour l'année 2021. Le service reprendra au printemps 2022.

La Ville de Léry et son service d'incendie étaient présents le dimanche 31 octobre 2021 au Parc Asselin pour l'Halloween. La Ville de Léry désire remercier tous les bénévoles et les participants.

La Guignolée 2021 de la Ville de Léry (28^e édition) aura lieu le dimanche 5 décembre 2021 dès 10 h 30. La distribution des sacs vides se fera une semaine plus tôt, soit le 27 ou 28 novembre 2021. Vous pouvez, si la température le permet, laisser vos sacs à la porte la journée de la collecte afin de faciliter la cueillette ou les apporter à l'église Notre-Dame-de-Léry.

Le Noël des enfants de Léry (0 à 10 ans) aura lieu le samedi 11 décembre 2021 de 18 heures à 20 heures. L'évènement sera remis au lendemain en cas de conditions météorologiques défavorables. Nous prévoyons un événement extérieur à l'hôtel de ville et sur rendez-vous afin d'éviter un rassemblement. L'inscription des enfants est obligatoire et les formulaires d'inscription peuvent être remis à l'hôtel de ville jusqu'au 3 décembre 2021.

Concours de dessin de Noël - Nous invitons tous les jeunes résidents âgés de 14 ans et moins à nous faire parvenir avant le 3 décembre 2021 leur plus joli dessin représentant le temps des Fêtes. Le gagnant du concours pourrait voir son dessin dans l'une de nos prochaines publications.

Faisons de la Ville de Léry le plus beau décor de Noël! Nous invitons les citoyens à décorer leurs maisons pour le temps des Fêtes afin qu'elle soit couronnée « Maison de Noël 2021 de la Ville de Léry ». Couronnement: Première semaine de décembre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

Les questions portent sur les différents comités formés (but/mandat de chacun et à savoir s'il y a un échelonnage du temps pour arriver à leurs fins), les relations avec la Ville de Châteauguay (fourniture d'eau potable et service de police), les îlots déstructurés possibles dans les zones agricoles sur le territoire et demande de précisions afin de siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme.

2021-11-181

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc, appuyé par Mme la conseillère Marie-Chantal Laberge, que la présente séance soit et est levée ; il est 20 heures 50.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER